



Strasbourg, 15 avril 2011

MONEYVAL(2011)8

**COMITÉ D'EXPERTS SUR L'ÉVALUATION DES MESURES DE LUTTE
CONTRE LE BLANCHIMENT DES CAPITAUX
ET LE FINANCEMENT DU TERRORISME
(MONEYVAL)**

35^E RÉUNION PLÉNIÈRE DE MONEYVAL

Strasbourg, 11-14 avril 2011

RAPPORT DE RÉUNION

Mémoire
préparé par le Secrétariat
Direction générale des Droits de l'Homme et des Affaires juridiques (DG-HL)

dghl.moneyval@coe.int - Fax +33 (0)3 88 41 30 17 – <http://www.coe.int/moneyval>

RÉSUMÉ

Au cours de la 35^e réunion plénière tenue à Strasbourg du 11 au 14 avril 2011, le Comité MONEYVAL a :

- écouté une intervention de M. Thorbjørn Jagland, Secrétaire Général du Conseil de l'Europe, prononcée à l'occasion de la première réunion de MONEYVAL depuis que ce comité est devenu un mécanisme de suivi indépendant rendant compte directement au Comité des Ministres ;
- souhaité la bienvenue aux représentants du Saint-Siège et de l'État de la Cité du Vatican, le Comité des Ministres ayant accepté le 6 avril 2011 la demande de cet État de participer aux procédures d'évaluation de MONEYVAL ;
- adopté le rapport d'évaluation mutuelle rédigé à l'issue de la quatrième visite effectuée en République tchèque ;
- adopté le rapport d'évaluation mutuelle rédigé à l'issue de la quatrième visite effectuée en Albanie ;
- réexaminé le premier rapport de progrès (révisé) de 3^e cycle de la Bosnie-Herzégovine et adopté ce rapport tel qu'il a été modifié pendant la 35^e réunion plénière ;
- réexaminé et adopté le deuxième rapport de progrès (révisé) de 3^e cycle de la Moldova ;
- examiné et adopté le deuxième rapport de progrès de 3^e cycle de la Bulgarie ;
- examiné et adopté le deuxième rapport de progrès de 3^e cycle de la Croatie ;
- examiné, au titre de l'étape (i) des procédures de conformité renforcée (PCR), des rapports relatifs à l'Albanie et la Bosnie-Herzégovine et maintenu ladite étape dans les deux cas, même si – concernant la Bosnie-Herzégovine – la plénière a chargé son Président de passer à l'étape (ii) entre deux réunions plénières au cas où aucun programme d'action satisfaisant n'aurait été produit ;
- entendu un rapport préparé par une mission de haut niveau effectuée en Moldova les 1^{er} et 2 février 2011 et examiné, dans le cadre de l'étape (iv) des procédures de conformité renforcée, le rapport consacré à l'action entreprise en réaction à la décision de la Cour constitutionnelle du 25 novembre 2010 visant le régime des DOS et décidé que la Moldova ne devrait rendre compte à la prochaine plénière que dans le cadre de l'étape (i) ;
- poursuivi l'examen de la Croatie commencé pendant la 33^e session plénière en septembre 2010 sous l'angle de l'état de conformité des pays ayant obtenu plus de 30 notations NC/PC dans le cadre du 3^e cycle et décidé que le Président enverrait une lettre au chef de la délégation de cet Etat – sans recourir aux procédures de conformité renforcée – pour attirer son attention sur certaines lacunes graves et persistantes ;
- discuté des propositions du GAFI relatives au renforcement du réseau mondial de ce groupe et accepté d'y répondre par écrit pour faire part de ses commentaires détaillés ;
- discuté de la poursuite de l'évaluation de la conformité à la RS.IX par MONEYVAL dans le cadre du 4^e cycle concernant les États membres de l'UE et adopté une solution pragmatique, une approbation par le GAFI n'impliquant pas l'évaluation des éléments supranationaux de la Méthodologie révisée ;
- décidé que le séminaire de formation 2011 destiné aux évaluateurs se tiendrait à Strasbourg ;
- pris note des progrès réalisés en matière de travail sur les typologies et du fait que la réunion Typologies 2011 se tiendrait à Tel-Aviv, Israël, du 31 octobre au 2 novembre 2011 ;
- pris note des informations relatives aux initiatives LAB/CFT adoptées dans les pays membres de MONEYVAL et des informations relatives à la lutte antiblanchiment diffusées dans le cadre d'autres institutions ;
- pris note de l'évolution de la situation concernant la Convention du Conseil de l'Europe relative au blanchiment, au dépistage, à la saisie et à la confiscation des produits du crime et au financement du terrorisme (STCE n° 198) et décidé que la Présidence de MONEYVAL devrait représenter le comité à la Conférence des Parties (CdP) ;
- pris note de la publication de la troisième revue horizontale de MONEYVAL.

PROCÈS-VERBAL DES DÉBATS DE MONEYVAL

Points 1, 2 et 3 – Ouverture de la réunion plénière, adoption de l'ordre du jour et informations communiquées par le Président

1. Le Président, M. Vladimir NECHAEV (Fédération de Russie), déclare la réunion ouverte, puis le Comité procède à l'adoption de l'ordre du jour tel qu'il figure à l'annexe I. La liste des participants figure à l'annexe II.
2. Le Président attire l'attention sur le point 3.1 du document d'information décrivant son échange de lettres avec l'« ex-République yougoslave de Macédoine » et l'Ukraine concernant les décisions de la plénière sur les analyses relatives à « l'état des progrès concernant toutes les notations NC/PC attribuées au cours du 3^e cycle ». Le Bureau et la plénière aimeraient revenir sur ces questions en décembre et examiner les progrès réalisés concernant tous les pays identifiés comme comptant moins de quatre lacunes importantes sous l'angle d'au moins quatre recommandations et auxquels les procédures de conformité renforcée n'ont pas été appliquées. Le Président attire également l'attention sur son échange de lettres avec l'Albanie, la Bosnie-Herzégovine et la Moldova concernant l'étape (i) desdites procédures.
3. Concernant la Moldova, le Président décrit l'évolution de la question depuis la 34^e réunion plénière. La décision de la Cour constitutionnelle a été publiée au Journal officiel en décembre 2010, c'est-à-dire après la dernière plénière. Par conséquent, conformément au mandat qui lui a été donné par la plénière, il a appliqué l'étape (iv) des procédures de conformité renforcée (mission de haut niveau) le 21 décembre 2010. Le Président signale qu'une mission de haut niveau a donc été effectuée en Moldova les 1^{er} et 2 février 2011. Cette mission était composée de : M. Christos Giakoumopoulos, directeur du Monitoring, M. Vladimir Nechaev, Président de MONEYVAL, M. Boudewijn Verhelst, expert scientifique auprès de MONEYVAL et M. John Ringguth, Secrétaire exécutif de MONEYVAL. La mission a rencontré le Président de la République par intérim, M. Marian Lupu, le Premier ministre, M. Vladimir Filat, et des représentants des organismes chargés de lutter contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme (LAB/CFT), y compris des représentants du secteur bancaire. La mission a également participé à des réunions dans les locaux de la Cour constitutionnelle de Moldova. Elle a aussi examiné de près toutes les questions visant la Loi LAB/CFT à la lumière de la décision rendue par cette juridiction. Le Président a indiqué que les résultats de la mission étaient positifs et que la plénière discuterait de manière complète de ces questions dans le cadre de l'examen du point 21.2.
4. Le Président attire également l'attention sur le point 3.3 du document d'information, à savoir la demande du Saint-Siège devant être examinée par MONEYVAL. Le Comité des Ministres a adopté, le 6 avril 2011, la Résolution (2011)5 relative à la participation du Saint-Siège (y compris de l'État de la Cité du Vatican) aux processus et procédures d'évaluation de MONEYVAL. Le Président salue les représentants du Vatican assistant pour la première fois à une réunion de MONEYVAL.
5. Le Président attire également l'attention sur la liste des décisions prises par la réunion du Bureau, telle qu'elle a été diffusée ; la plupart de ces discussions feront l'objet d'un débat dans le cadre de points spécifiques de l'ordre du jour.

Point 4 – Informations communiquées par le Secrétariat

6. Le Secrétariat présente le calendrier actualisé des évaluations et des réunions pour 2011. La plénière prend note de ce document et relève qu'une visite d'évaluation du Saint-Siège

pourrait être entreprise dans les prochains mois. Le Secrétariat attire également l'attention sur la publication, en mars, de la revue horizontale du 3^e cycle d'évaluation et du communiqué de presse à ce sujet le 1^{er} avril 2011. La version française sera disponible dans les prochains mois.

7. Le Secrétariat informe la plénière de MONEYVAL et la CdP de sa participation à la conférence du Conseil de l'Europe tenue en décembre à Istanbul et intitulée « Prévention du terrorisme : outils de prévention, les instruments juridiques et leur mise en œuvre », ainsi que de sa participation à la réunion plénière du GAFI tenue au mois de février à Paris.
8. Le Secrétariat signale que le Liechtenstein a demandé à être évalué en 2012 par le FMI. La question est discutée par la plénière.

Décision prise

9. La plénière accepte que le FMI effectue une évaluation du Liechtenstein en 2012 dans le cadre des accords de partage des tâches conclus avec cette organisation.

Point 5 – Participation au séminaire sur l'efficacité organisé par les autorités canadiennes

10. M. Herbert Zammit Laferla, expert scientifique auprès de MONEYVAL, rend compte de sa participation à l'atelier consacré à l'efficacité de la mise en œuvre des normes internationales qui avait été organisé par les autorités canadiennes les 6 et 7 avril et dont les enseignements sont pertinents dans le contexte du 4^e cycle du GAFI. Les conclusions de la revue horizontale de MONEYVAL ont été partagées avec les participants à l'atelier (particulièrement en ce qui concerne la nécessité pour les services répressifs d'obtenir davantage de condamnations dans les affaires majeures de blanchiment professionnel de capitaux), lesquels ont été également informés de l'importance que MONEYVAL accorde à l'efficacité dans le cadre de ses propres visites sur place de 4^e cycle. Les travaux devraient se poursuivre sur ce projet jusqu'en février 2012 afin, notamment, d'identifier les renseignements utiles que les évaluateurs devraient systématiquement obtenir dans le cadre du 4^e cycle du GAFI et, éventuellement, préparer un nouveau guide traitant de cette question à l'usage des intéressés. MONEYVAL continuera à participer, dans toute la mesure du possible, à ce projet qui est placé sous la direction du Groupe de travail sur les évaluations et la mise en œuvre (WGEI).

Point 6 – Processus du Groupe d'examen des questions de coopération internationale (ICRG) – mise à jour

11. Le co-président du Groupe d'examen régional Europe/Eurasie (EERG) informe la plénière de l'évolution récente de la situation. La Géorgie a abandonné le processus à l'issue de l'examen préliminaire, tandis que la Moldova fait actuellement l'objet d'un examen ciblé. L'Ukraine participe encore au processus à l'heure actuelle.
12. L'attention des participants est attirée sur le document MONEYVAL INF6.2 (réponses des pays membres de MONEYVAL concernant l'action entreprise à la suite des déclarations publiques du GAFI de février 2011). Les pays de MONEYVAL n'ayant pas encore répondu sont encouragés à le faire avant que la compilation intégrale ne soit communiquée au GAFI.

Point 7 – Échange de vues sur le document relatif au renforcement du réseau du GAFI

13. Le Secrétariat explique comment ce document a été élaboré par le GAFI. Ce comité a défini ses attentes par rapport aux membres associés et également encouragé ces derniers et les organismes régionaux de type GAFI à définir leurs propres attentes par rapport au GAFI dans le cadre de cette relation. Il semble que le réseau mondial connaisse certains

problèmes qu'il est nécessaire d'affronter. Dans ce contexte, certains ont mentionné le discours prononcé par le Président du GAFI devant le CFATF, lequel contraste avec les remarques formulées lors de la visite de l'intéressé à MONEYVAL en décembre dernier. Une partie des solutions proposées dans ce document a été jugée très importune par le Bureau. Ce dernier estime que les solutions « passe-partout » sont inappropriées et que certaines propositions ne tiennent pas pleinement compte de la position de MONEYVAL au sein d'une organisation internationale permanente. De plus, de nombreuses préoccupations se sont fait jour concernant les effets potentiellement nuisibles de ce document sur tous les organismes régionaux de type GAFI – au rang desquels MONEYVAL – qui estiment travailler de manière efficace.

14. La Roumanie soutient fermement cette opinion et considère que le GAFI a tort de ne pas établir de distinction entre les organismes régionaux de type GAFI ayant fait preuve de leur maturité et les autres. Certains expriment également des préoccupations concernant le conflit potentiel entre une partie des solutions proposées et les principes que MONEYVAL s'est engagé à respecter dans le document « Les principes-clés pour les évaluations mutuelles » (notamment sous l'angle du veto du GAFI aux rapports). La plénière estime qu'en cas de problème avec un organisme régional de type GAFI, il conviendrait de rechercher une solution au niveau bilatéral et au cas par cas.

Décision prise

15. La plénière partage toutes les préoccupations du Bureau concernant ce document et il est convenu que le Secrétariat préparera une réponse motivée à envoyer au GAFI en temps voulu, réponse qui pourrait également proposer des solutions de remplacement. La réponse de MONEYVAL sera approuvée à l'avance par le Président et le Vice-président.

Point 8 – Discussion du deuxième rapport de progrès de 3^e cycle de la Bulgarie

16. Le Secrétariat présente son analyse du rapport de progrès concernant les recommandations fondamentales, lequel révèle le renforcement de l'effectivité de l'incrimination du blanchiment de capitaux et de la mise en œuvre des mesures de vigilance. La jurisprudence se renforce dans ce domaine et la Bulgarie est invitée à continuer à soumettre aux tribunaux les affaires de blanchiment plus difficiles (c'est-à-dire impliquant un tiers).
17. Toutefois, il convient de noter que la législation pénale doit être encore complétée concernant certaines catégories désignées d'infractions principales (manipulation du marché et délit d'initié) et que la responsabilité pénale des personnes morales constitue également une question devant être encore réglée.
18. Concernant les RS.II et IV, il convient de noter l'évolution des projets de loi pertinents, mais également une incohérence potentielle entre la définition proposée du financement du terrorisme aux fins de signalement dans la loi idoine et celle de l'infraction de financement de terrorisme.
19. L'intégralité du rapport de progrès a été soumise à l'examen des pairs par la plénière avec l'aide du pays rapporteur (Israël). Des questions supplémentaires ont été soulevées concernant les Recommandations 3 (statistiques sur les confiscations de biens de valeur égale), 6 (statistiques sur les DOS visant des proches de PPE) et 7 (législation bulgare relative aux institutions financières autres que les banques).
20. Parmi les autres questions soulevées, il convient de citer la R.1 sous l'angle du calendrier de révision du Code pénal ; la R.5 concernant les procédures de vigilance ; la R.6 concernant la définition des PPE et les procédures d'identification pertinentes, ainsi que la définition et l'énumération des juridictions réputées ; et la RS.III concernant le gel des avoirs.

21. À l'issue des discussions sur le rapport de progrès, le pays rapporteur informe la plénière qu'il est satisfait des informations communiquées.

Décision prise

22. La plénière est satisfaite des informations communiquées et des progrès réalisés et, par conséquent, approuve le rapport de progrès et l'analyse des progrès réalisés concernant les Recommandations fondamentales, moyennant certaines modifications concernant les Recommandations 3, 6 et 7. Un nouveau rapport de progrès devrait être présenté par la Bulgarie dans deux ans. Le présent rapport fera l'objet d'une publication automatique conformément aux règles de procédure.

Point 9 – Bosnie-Herzégovine

Point 9.1. Réexamen du premier rapport de progrès de 3^e cycle de la Bosnie-Herzégovine

23. La 34^e plénière avait, en vertu du point 43 des Règles révisées de procédure, invité la Bosnie-Herzégovine à lui présenter un rapport plus complet. Le Secrétariat présente son analyse du rapport des progrès réalisés concernant les Recommandations fondamentales et décrit les mesures prises par les autorités de ce pays pour combler les lacunes identifiées dans le cadre du 3^e cycle.
24. Le Royaume-Uni, en qualité de pays rapporteur, soulève plusieurs questions visant le système LAB/CFT juridique et préventif mis en place en Bosnie-Herzégovine et fait part de ses préoccupations concernant le système de signalement d'actes relevant du financement du terrorisme, le niveau des ressources (matérielles et humaines) de la CRF et l'absence de lignes directrices et d'instructions à l'intention des entités tenues à l'obligation de déclaration. Il note également que le système d'enregistrement des personnes morales demeure déficient.
25. La plénière examine le rapport d'évaluation et l'analyse du Secrétariat. Des remarques sont formulées par les pays et les experts scientifiques concernant le volume du rapport et de ses annexes. Des préoccupations sont également exprimées concernant la pertinence et le caractère approprié de certaines réponses communiquées par les autorités de Bosnie-Herzégovine concernant plusieurs questions.
26. À l'issue de discussions bilatérales et de l'insertion de modifications dans le rapport de progrès, le Secrétariat présente à la plénière d'autres modifications ainsi que des clarifications supplémentaires communiquées par la Bosnie-Herzégovine.
27. Le pays rapporteur évalue les progrès réalisés à la lumière du projet de rapport révisé et estime que ce document a atteint un niveau lui permettant d'être adopté. Ce point de vue est confirmé par les experts scientifiques.

Décision prise

28. La plénière adopte le rapport de progrès révisé sur la Bosnie-Herzégovine, ainsi que l'analyse du Secrétariat sur les recommandations fondamentales, conformément au point 43 (b) des Règles révisées de procédure ; un rapport de progrès intégral devra être soumis dans deux ans. Le présent rapport de progrès fera l'objet d'une publication automatique conformément aux Règles de procédure.

Point 9.2 – Rapport de la Bosnie-Herzégovine soumis au titre de l'étape (i) des procédures de conformité renforcée et discussion des étapes suivantes

29. Le Secrétariat de MONEYVAL présente à la plénière l'analyse de la situation actuelle et des actions entreprises par les autorités de Bosnie-Herzégovine dans le cadre des procédures de conformité renforcée.
30. La plénière examine le rapport et exige un plan d'action concret – assorti d'un calendrier réaliste – en vue de combler les lacunes.
31. Les participants s'accordent à reconnaître la nécessité d'un engagement politique des autorités de Bosnie-Herzégovine, engagement qui devra se refléter dans l'approbation du plan d'action.

Décision prise

32. Le Comité décide d'adopter et de publier le rapport de conformité préparé par le Secrétariat et de maintenir l'étape (i) des PCR, laquelle exige du membre concerné qu'il soumette régulièrement un ou plusieurs rapports sur les progrès réalisés dans la mise en œuvre des documents de référence. Il rappelle la décision adoptée par la 34^e plénière prévoyant que le rapport à soumettre avant la 36^e plénière (laquelle se tiendra du 26 au 30 septembre 2011) sera composite, puisqu'il énoncera la réponse visant les lacunes importantes identifiées pendant la 33^e plénière, sous l'angle de plusieurs recommandations clés et fondamentales (R.1, R.5, R.26, RS.II et RS.III), ainsi que d'autres recommandations (RS.VIII et RS.IX). Le Secrétariat de MONEYVAL fournira un modèle applicable à ce rapport.
33. Le Comité invite la Bosnie-Herzégovine à élaborer un plan d'action clair en réponse au rapport d'évaluation mutuelle de 3^e cycle de MONEYVAL. À cette fin, le Comité donne mandat à son Président pour correspondre avec les autorités de ce pays de manière à convenir – dans un délai de deux mois – d'un plan d'action satisfaisant et réalisable, assorti d'un calendrier réaliste, dans le but de combler les principales lacunes identifiées. MONEYVAL souligne qu'au cas où le Bureau ne serait pas satisfait du programme d'action élaboré entre les plénières, le Président sera habilité à passer à l'étape (ii) sans attendre la plénière suivante. Le Comité souligne que, afin de traduire l'engagement politique ferme du pays, le programme d'action convenu devra être approuvé au niveau du gouvernement.

Point 10 – Séminaire de formation des évaluateurs en 2011

34. Le Secrétaire exécutif remercie les quatre pays ayant proposé d'organiser le séminaire en juillet 2011 (Arménie, Géorgie, Moldova et Ukraine). Pour des raisons de restrictions budgétaires, une seule de ces propositions entre dans les limites fixées.
35. La plénière discute d'une autre option consistant à organiser le séminaire de formation à Strasbourg pendant la même période. Il est probable que d'autres occasions s'offriront d'organiser des événements dans les pays ayant aimablement proposé leurs services.

Décision prise

36. La plénière décide d'organiser le séminaire de formation 2011 à Strasbourg. Les pays seront invités à envoyer des candidats.

Point 11 – Information sur la Convention du Conseil de l'Europe relative au blanchiment, au dépistage, à la saisie et à la confiscation des produits du crime et au financement du terrorisme (STCE n°198)

37. Le Secrétaire exécutif de MONEYVAL présente à la plénière l'état actuel des signatures et ratifications. L'Ukraine est le dernier pays à avoir ratifié cet instrument qui compte désormais 22 ratifications. La France a signé la Convention depuis la dernière plénière.

38. La plénière est également informée de l'évolution de l'activité de la Conférence des Parties (CdP) : adoption du rapport sur l'Albanie et prochaine évaluation de la Roumanie.

Décision prise

39. La plénière prend note de cette évolution. Le Président de MONEYVAL est nommé représentant de MONEYVAL à la CdP.

Point 12 – Informations sur les initiatives LAB/CFT dans les pays membres de MONEYVAL (tour de table)

40. Le Président informe les délégations n'ayant toujours pas envoyé des informations qu'elles pourront encore le faire pendant la semaine qui suit la réunion. Le Secrétariat indique avoir reçu des réponses de 12 délégations.
41. Le Secrétaire exécutif informe la plénière que la compilation finale des informations obtenues des délégations dans le cadre du tour de table pourra être consultée sur le site Web à accès protégé de MONEYVAL.

Points 13 et 14 – Discussion du projet de rapport de 4^e cycle d'évaluation mutuelle de la République tchèque

42. Le Secrétariat présente l'équipe d'évaluation, explique les changements proposés du rapport et souligne les questions soulevées – par le groupe d'examen et les experts scientifiques – n'ayant pas été acceptées par les évaluateurs et requérant par conséquent une décision de la plénière. Le Secrétariat résume brièvement le déroulement de la visite sur place et remercie les autorités tchèques pour leur coopération et l'excellente organisation de cet exercice.
43. Les évaluateurs exposent leurs opinions sur les mesures prises par les autorités tchèques depuis la dernière évaluation et sur les lacunes identifiées sous l'angle des recommandations évaluées.
44. Les autorités tchèques prennent note des remarques des évaluateurs et expriment la volonté du gouvernement de tenir compte des recommandations de MONEYVAL concernant le renforcement des cadres juridique, répressif et préventif. Le Président passe ensuite à la discussion du projet de rapport. Les trois pays intervenants sont Monaco (aspects juridiques), le Monténégro (aspects répressifs) et la Pologne (aspects financiers).

Questions importantes soulevées :

45. **Responsabilité pénale des entreprises** : les représentants du ministère tchèque de la Justice déclarent que, suite à l'évaluation et aux recommandations de MONEYVAL mentionnées dans le projet de rapport, une Loi sur la responsabilité pénale des personnes morales devrait être adoptée dans un délai de deux semaines. De même, les autorités tchèques expliquent à la plénière que le seul obstacle à la ratification de la Convention de Palerme tient à la responsabilité pénale des personnes morales. Une fois ce problème réglé, la Convention devrait être ratifiée.
46. **Indépendance de la CRF** : **L'indépendance de la CRF est-elle assurée par la législation LAB/CFT compte tenu du fait que son statut et ses tâches ne sont pas définis dans une loi séparée, qu'elle ne dispose pas d'un budget distinct et que son directeur est nommé par le ministère des Finances ?** Les autorités tchèques ont répondu que l'organisation actuelle de la CRF n'affecte pas son indépendance. Cette cellule dispose d'un budget distinct destiné à l'équipement informatique et à la protection physique de son

personnel. De même, elles font valoir qu'en pratique le ministère des Finances n'intervient pas dans l'activité opérationnelle de la CRF (c'est-à-dire dans l'analyse et la diffusion des données) et que le processus de recrutement du personnel relève d'une question purement interne.

47. Autres questions soulevées : nécessité de disposer de plus de statistiques (notamment sur les confiscations), évaluation des risques LAB/CFT au niveau national, surveillance et cycles de surveillance, relations entre la CRF et l'administration fiscale, évaluation des pays considérés comme posant un risque accru sous l'angle du blanchiment de capitaux, livrets au porteur, comptes ouverts sous un nom fictif.
48. À l'issue des discussions, des remarques et des commentaires de la plénière, certains paragraphes du projet de rapport sont modifiés. Les représentants débattent également de la question de la modification de la notation pour la RS.IV de PC à LC.

Décision prise

49. La plénière adopte le rapport de 4^e cycle d'évaluation mutuelle de la République tchèque avec quelques modifications mineures et porte la notation de la RS.IV de PC à LC. La République tchèque fait l'objet d'un suivi régulier en vertu du point 48 des Règles de procédure. Le calendrier de soumission des rapports a été expédié – en vertu du point 49 des mêmes règles – aux autorités compétentes, lesquelles ont été invitées à soumettre un rapport dans un délai d'un an (mais au bout d'une période minimale de 12 mois) à compter de l'adoption du rapport d'évaluation.

Point 15 – Intervention de M. Thorbjørn Jagland, Secrétaire Général du Conseil de l'Europe

50. Le Secrétaire Général assiste à la réunion de MONEYVAL, afin de montrer pleinement l'importance qu'il attache à cette 35^e plénière. Dans son intervention, il salue la présence des participants à la plénière et plus particulièrement des délégués du Saint-Siège, exprimant sa satisfaction de voir que le Comité des Ministres a accepté que cet État participe pleinement au processus d'évaluation de MONEYVAL. Il souligne que le renforcement de l'État de droit dans tous les pays membres est une priorité stratégique pour les dix années à venir. La prévention du blanchiment de capitaux et du financement du terrorisme revêt une importance vitale face aux menaces pesant sur l'État de droit. Il souligne que MONEYVAL change réellement la vie quotidienne de nos citoyens, travaille efficacement et obtient des résultats. Il déclare que l'importance et la qualité du travail de MONEYVAL depuis sa création sont largement reconnues par le Comité des Ministres lequel a donc décidé, à titre exceptionnel, de l'élever au rang de mécanisme permanent de surveillance directement responsable devant lui. Le Secrétaire Général se réjouit à la perspective de la soumission du premier rapport au Comité des Ministres et assure MONEYVAL que son travail contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme – ainsi que les progrès considérables dans la ratification de la Convention de 2005 du Conseil de l'Europe relative au blanchiment, au dépistage, à la saisie et à la confiscation des produits du crime et au financement du terrorisme – figure parmi ses principales priorités. Il souhaite tout le succès possible à la plénière et au Président.

Points 16 et 17 – Discussion du projet de rapport de 4^e cycle d'évaluation mutuelle de l'Albanie

51. L'évaluation du régime albanais de lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme a été effectuée par une équipe composée de membres du Fonds monétaire international (FMI) et de deux experts agissant sous la supervision de cette organisation. La mission d'évaluation sur place a été effectuée du 15 au 30 novembre 2010. M. Gyula Kérdö de la Cour des comptes hongroise y a participé au nom de MONEYVAL afin de vérifier la conformité à la Troisième Directive de l'UE.

52. M. Giuseppe Lombardo, représentant du FMI, remercie MONEYVAL pour le soutien logistique qu'il a apporté à l'équipe d'évaluation du FMI et les autorités albanaises pour l'organisation de la visite sur place et leur coopération tout au long du processus d'évaluation.
53. L'équipe d'évaluation souligne les progrès considérables enregistrés par l'Albanie depuis la dernière évaluation en 2006 et exprime son impression générale positive. Ces progrès incluent la nouvelle Loi LAB/CFT, la nouvelle Loi « antimafia », les réformes du système d'enregistrement des sociétés commerciales et le contrôle du transport physique d'espèces.
54. Les autorités albanaises assurent MONEYVAL que les recommandations du rapport constitueront un outil utile pour s'attaquer efficacement aux lacunes identifiées.
55. Le Président ouvre les discussions sur le projet de rapport. Les pays intervenants sont : la Roumanie (aspects juridiques), la Fédération de Russie (aspects répressifs) et la Serbie (aspects financiers).

Questions importantes soulevées :

56. **Absence de dispositions légales relatives au délit d'initié et à la manipulation du marché.** Les autorités albanaises ont indiqué la faible incidence de ces infractions pénales (y compris celles faisant l'objet d'une demande d'entraide judiciaire) dans le pays, mais reconnu cette lacune et exprimé la volonté des autorités d'adopter et de mettre en œuvre une législation conforme aux recommandations énoncées dans le rapport.
57. Autres sujets ayant fait l'objet de discussions : la législation visant à lutter contre la criminalité organisée, le rôle et les pouvoirs du Bureau de récupération des avoirs et le régime des saisies, les risques liés aux organisations à but non lucratif et la RS.VII, les techniques d'enquête policière et l'accès à l'information, l'analyse stratégique par la CRF (statistiques, typologies, risque par pays), les mesures de vigilance, la surveillance des secteurs de l'assurance et des valeurs mobilières.
58. La notation pour la Recommandation 26 fait l'objet de discussions. Les pouvoirs et l'indépendance de la CRF (ses efforts en matière de diffusion, ses relations avec l'agence anticorruption, la durée du mandat de son directeur) sont évoqués dans ce contexte. Un consensus se dégage pour porter cette notation de PC à LC.
59. Les autorités albanaises demandent une nouvelle évaluation du degré de conformité à la Recommandation 27 sur la base d'informations récemment communiquées (à l'équipe d'évaluation et à la plénière) en insistant sur le fait qu'en pratique les services répressifs ont la capacité de reporter l'exécution d'un mandat d'arrêt ou d'y renoncer. La plénière décide de maintenir la notation telle qu'elle est proposée par les évaluateurs (PC).

Décision prise

60. Conformément aux Règles révisées de procédure, la plénière adopte le projet de rapport en portant la notation de la Recommandation 26 de PC à LC. L'Albanie fera désormais l'objet d'un suivi régulier en vertu du point 48 desdites règles et ses autorités sont donc invitées à présenter un rapport dans le délai normal de deux ans prévu par cette disposition.

Points 18 et 20 – Rapport de l’Albanie au titre de l’étape (i) des procédures de conformité renforcée et poursuite de la discussion des prochaines étapes envisagées pour ce pays

61. Sur décision de la 33^e plénière, l’Albanie avait été considérée comme devant faire l’objet de l’étape (i) des PCR à l’instar des tous les pays identifiés comme présentant de graves lacunes – sous l’angle d’au moins quatre recommandations – à l’issue de l’analyse des progrès réalisés concernant toutes les notations NC/PC attribuées dans le cadre du 3^e cycle.
62. Le chef de la délégation albanaise présente les mesures adoptées depuis la 34^e plénière pour combler les lacunes importantes (R.5, R.6, RS.II et RS.VIII). Le Secrétariat note des améliorations concernant la R.6, mais également des problèmes concernant les autres lacunes importantes qui persistent.

Décision prise

63. La plénière conclut que, même si des mesures importantes ont été adoptées par l’Albanie de manière à renforcer son système LAB/CFT et si les autorités ont exprimé leur ferme volonté politique de se conformer aux normes du GAFI, ce pays devrait rester dans le cadre des PPC et être invité à soumettre un rapport à la prochaine plénière au titre de l’étape (i).

Point 19 – Croatie

Point 19.1 – Discussion du deuxième rapport de progrès de 3^e cycle de la Croatie

64. Le Secrétariat présente son analyse du rapport de progrès concernant les recommandations fondamentales.
65. La délégation croate commente l’analyse, répond aux questions soulevées par le pays rapporteur (Liechtenstein) et communique des informations complémentaires sur la mise en œuvre des recommandations en question.
66. Questions soulevées : retard dans le traitement des affaires par la CRF, responsabilité pénale des personnes morales concernant notamment la criminalité « en col blanc » et les infractions environnementales, le gel et la saisie, l’efficacité de l’entraide judiciaire, la surveillance administrative hors site exercée par la CRF, la surveillance des OSBL, les lignes directrices à l’intention des EPFND, la Recommandation 6 et l’obligation d’obtenir l’accord de la haute direction pour accepter des PPE comme clients.
67. Le Liechtenstein, en qualité de pays rapporteur, se déclare satisfait des informations communiquées.

Décision prise

68. La plénière se déclare satisfaite des informations communiquées et des progrès réalisés ; elle adopte le rapport de progrès, ainsi que l’analyse du Secrétariat relative aux recommandations fondamentales. La Croatie est invitée, conformément aux Règles de procédure, à communiquer une mise à jour tous les deux ans entre les visites d’évaluation (c’est-à-dire en avril 2013), même si la plénière pourrait décider de raccourcir ce délai. Le rapport de progrès fera l’objet d’une publication automatique conformément aux Règles de procédure.

Point 19.2 – Discussion de l'état de conformité de la Croatie concernant les notations NC et PC du rapport d'évaluation de 3^e cycle

69. La plénière examine le compte-rendu révisé du Secrétariat concernant l'analyse préliminaire de l'état de conformité de la Croatie et écoute les clarifications et le point de vue de ce pays sur les constatations énoncées.
70. Concernant la RS.II, la délégation croate déclare que le financement des crimes terroristes, tel qu'il est défini dans le Code pénal, est totalement conforme à la Convention et couvre la plus grande partie du champ d'application de l'infraction pénale. De même, le financement du terrorisme sera désormais passible non plus de trois ans d'emprisonnement, mais d'une peine comprise entre un et dix ans.
71. Les autres questions soulevées incluent : les procédures de radiation d'une liste, l'insuffisance des lignes directrices à l'intention du système bancaire et le gel des avoirs au titre de la RS.III.
72. Dans sa proposition, telle qu'elle a été approuvée par le Bureau, le Secrétariat soutient que les deux lacunes relevées (sous l'angle de la RS.II et de la RS.III) demeurent importantes, qu'aucune PCR ne devrait être imposée, mais que la Croatie devrait envoyer un rapport décrivant les progrès réalisés sur ces points avant la plénière de décembre.

Décision prise

73. La plénière décide qu'aucune PCR ne sera engagée à ce stade et que, sur la base de la procédure convenue pour ce processus, les autorités croates devraient être notifiées par une lettre attirant leur attention sur les deux graves lacunes persistantes ayant été identifiées. Les autorités croates sont invitées à adopter des mesures correctives supplémentaires et à envoyer un rapport décrivant lesdites mesures avant la 37^e plénière (pendant laquelle MONEYVAL réexaminera la situation sous l'angle des pays concernés par ledit processus).

Point 21 – Moldova

Point 21.1 – Réexamen du deuxième rapport de progrès de 3^e cycle de la Moldova

74. Lors de la 34^e réunion plénière de MONEYVAL, le rapport de progrès sur ce pays n'avait pas pu être adopté et les autorités moldaves avaient été invitées à soumettre un rapport étoffé à la prochaine réunion.
75. Le Secrétariat présente son examen de la mise en œuvre des recommandations fondamentales dans le rapport de progrès modifié.
76. La plénière examine et discute le deuxième rapport de progrès de 3^e cycle ainsi que l'analyse du Secrétariat consacrée à la Moldova.
77. L'Azerbaïdjan, en qualité de pays rapporteur, pose un certain nombre de questions supplémentaires.
78. Le chef de la délégation moldave présente les membres de celle-ci à la plénière et déclare qu'une période de trois mois serait suffisante pour mettre en œuvre *des décrets*.
79. Des questions sont posées concernant les déclarations soumises pendant la période de transition. La délégation moldave déclare qu'à aucun moment le processus d'envoi de déclarations n'a été interrompu dans la pratique et qu'en fait la CRF a reçu davantage de DOS pendant ladite période.

80. Autres questions soulevées : réglementation relative aux PPE, influence de la décision de la Cour constitutionnelle sur les autres lois, relation entre le droit interne et le droit international, nouveau système de déclaration.
81. L'Azerbaïdjan, en qualité de pays rapporteur, indique qu'il est satisfait de la quantité d'informations communiquée.

Décision prise

82. La plénière est satisfaite des informations communiquées et des progrès réalisés ; elle adopte le rapport de progrès, ainsi que l'analyse du Secrétariat relative aux recommandations fondamentales. La Moldova est invitée, conformément aux Règles de procédure, à communiquer une mise à jour dans un délai de deux ans. Le rapport de progrès fera l'objet d'une publication automatique conformément aux Règles de procédure.

Point 21.2 – Rapport soumis par la Moldova au titre de l'étape (iv) des procédures de conformité renforcée / discussion des étapes à venir

83. Le Secrétaire exécutif de MONEYVAL fournit des détails supplémentaires sur la mission de haut niveau en Moldova. Les autorités ont répondu rapidement aux préoccupations de la Cour constitutionnelle. La nouvelle Loi LAB/CFT a été adoptée par le Parlement et devrait être prochainement signée par le Président de la République.
84. Il est estimé que la nouvelle loi répond de manière générale à toutes les préoccupations formulées par la Cour constitutionnelle. Elle renforce également l'indépendance de la CRF.
85. L'objectif de l'étape (iv) a été atteint. Les progrès enregistrés entre les deux réunions plénières sont considérés comme une intervention à effet rapide pour la Moldova et pour MONEYVAL. En vertu de l'article 14 du projet de loi révisé, le gouvernement dispose de trois mois pour modifier « les actes normatifs pertinents », conformément à la législation révisée, de manière à s'assurer que tous les décrets sont désormais conformes à la Constitution. La proposition du Bureau est de revenir à l'étape (i), de manière à permettre aux autorités moldaves de dresser un rapport – lors de la prochaine plénière – sur la mise en œuvre de la Loi elle-même et sur les modifications consécutives des autres lois pertinentes conformément à l'article 14.

Décision prise

86. La plénière décide de passer de l'étape (iv) à l'étape (i) des PPC. La Moldova est invitée à faire rapport, lors de la prochaine plénière, sur la mise en œuvre des modifications de la loi et sur les changements consécutifs introduits dans les autres actes normatifs.

Point 22 – Discussion de l'évaluation des États membres de l'Union européenne par MONEYVAL en vertu de la RS.IX dans le cadre de son cycle de suivi

87. Le Président présente le document MONEYVAL35(2011)INF22-rev qui reflète la discussion par le Bureau de la question de savoir s'il est commode pour MONEYVAL de continuer à réévaluer la conformité à la RS.IX de ses États membres de l'UE sur la base de la méthodologie révisée pertinente (laquelle reconnaît l'UE comme une juridiction supranationale et énonce de nombreux critères visant ce type de juridictions). La Commission européenne a écrit au Président du GAFI et à celui de MONEYVAL concernant les incohérences d'approche perçues dans les diverses évaluations de la RS.IX par ces deux entités, compte tenu du fait que, jusqu'à présent, aucune méthodologie n'a été mise en place pour permettre une évaluation de l'UE en tant que juridiction supranationale. Des

préoccupations se sont également fait jour, dans le cadre de la correspondance, concernant des commentaires et/ou des recommandations formulés dans des rapports visant des pays de l'Union européenne à propos de l'introduction ou de la réintroduction de systèmes de déclaration/communication visant les espèces aux frontières internes de l'UE. MONEYVAL a sollicité l'opinion de deux experts – MM. Boudewijn Verhelst et Paolo Costanzo – sur l'ensemble de la question. Ladite opinion a été diffusée sous forme d'annexe au document d'information et largement acceptée par le Bureau. Alors que les auteurs de cette opinion considèrent qu'il est encore possible aux évaluateurs de recommander la réintroduction des contrôles internes au cas où, par exemple, l'équipe conclurait que le critère IX.15 n'est pas suffisamment observé, le Bureau considère qu'à l'avenir MONEYVAL ne devrait pas recommander la réintroduction des contrôles internes et le déclassement uniquement en raison du caractère inapproprié d'un système de communication d'informations intracommunautaire.

88. Les trois options proposées initialement à la plénière sont :

- Option A : poursuite du 4^e cycle du GAFI en cours, y compris la réévaluation complète des six pays de l'UE n'ayant pas encore fait l'objet d'un examen dans le cadre dudit cycle ;
- Option B : évaluation uniquement de la mise en œuvre par un pays de l'UE des contrôles aux frontières extérieures de l'Union ;
- Option C : abandon complet de l'évaluation sous l'angle de la RS.IX pour les pays de l'UE en attendant la fin du 4^e cycle du GAFI.

89. La Commission européenne remercie MONEYVAL d'avoir préparé les documents d'information et de permettre la discussion intégrale de ce sujet. Elle répète que les rapports contiennent effectivement des incohérences et reconnaît que les préoccupations formulées par MONEYVAL sur la question sont logiques et justifiées. Elle estime cependant qu'une évaluation de la juridiction supranationale est nécessaire sous l'angle de la RS.IX. Elle remet également en question une partie des affirmations contenues dans l'opinion sur l'étendue des garanties communautaires en place (y compris les bases de données) sous l'angle de la RS.IX. Une présentation de ces garanties a été communiquée à la plénière de MONEYVAL. La Commission souligne qu'à son avis l'absence de contrôle des espèces aux frontières internes de l'UE ne saurait s'analyser en une violation de la RS.IX. Globalement, elle pencherait pour l'option A au prix, cependant, de modifications.

90. La discussion plénière subséquente – marquée notamment par des interventions des experts scientifiques, des représentants du FMI et d'autres observateurs – révèle que chacune de ces trois options présente à la fois des avantages et des inconvénients.

91. Le représentant du GAFI estime que la seule option réaliste pour le moment est de procéder à une évaluation nationale, dans la mesure où l'approche supranationale ne peut pas encore être évaluée correctement.

92. À l'issue d'une réflexion supplémentaire, une option A révisée – préparée par toutes les parties directement intéressées y compris le FMI et la Commission européenne – est soumise à la plénière. Son texte se lit comme suit :

En attendant le 4^e cycle du GAFI et à titre de solution intérimaire, MONEYVAL continuera à évaluer intégralement la RS.IX dans les six pays restants de l'UE. Dans le cadre d'une approche supranationale, l'évaluation des mesures pertinentes adoptées sous l'angle de la RS.IX suppose la vérification d'une condition préalable. Il convient cependant de noter l'absence de processus ou de méthodologie permettant de procéder à une telle évaluation (même s'il est prévu de combler cette lacune). Par conséquent, ces pays seront évalués à l'aide d'une approche n'étant pas supranationale. Néanmoins, il convient également de

noter que, aux fins du critère IX.1, l'UE a été reconnue par le GAFI comme une juridiction supranationale et, par conséquent, le respect de ce critère n'est pas obligatoire au niveau de ses frontières internes. L'idée d'un déclassement en raison uniquement de l'absence d'un système de déclaration/communication n'est donc pas judicieuse. Les autres critères mentionnant l'approche supranationale (C.IX.4, C.IX.5, C.IX.7, C.IX.13 et C.IX.14) ne seront pas évalués par rapport aux exigences propres à ladite approche et le critère C.IX.15 ne sera pas évalué.

93. La plénière soutient le texte révisé de l'option A.

Décision prise

94. Le texte révisé de l'option A est, en principe, adopté comme future ligne directrice concernant l'évaluation des pays de l'UE sous l'angle de la RS.IX dans le cadre du 4^e cycle de MONEYVAL. Ce dernier et le Secrétariat du GAFI chercheront à obtenir la validation par le Groupe de travail sur les évaluations et la mise en œuvre (WGEI) et le GAFI de cette solution pragmatique qui a le mérite de s'écarter du langage de la Méthodologie dans certains domaines. Le GAFI sera instamment prié d'adopter cette approche lors de sa réunion plénière de juin au Mexique, afin que la discussion relative à la conformité de la Slovaquie à la RS.IX puisse se tenir dans le cadre de la 36^e plénière de MONEYVAL en septembre 2011.

Point 23 – Informations émanant de l'Union européenne

95. Le Conseil de l'Union européenne a communiqué la liste des rapports d'évaluation rédigés dans le cadre du 5^e cycle d'évaluation mutuelle - relatifs à la criminalité financière et aux enquêtes connexes -, tels qu'ils ont été adoptés par son Groupe de travail « Affaires générales et évaluation » (GENVAL). Ces rapports ont été déclassifiés et peuvent désormais être consultés librement sur le registre des documents du Conseil de l'Union européenne (www.consilium.europa.eu).
Rapport sur la Lettonie : doc. 14873/2/10
Rapport sur le Luxembourg : doc. 15644/2/10
Rapport sur l'Estonie : doc. 17768/2/10.

Points 24 et 25 – Informations sur les initiatives LAB/CFT dans d'autres institutions

96. Les organes suivants présentent leurs initiatives récentes ou en cours :

- Le FMI informe la plénière du projet d'évaluation du respect effectif des Recommandations du GAFI et invite toutes les parties intéressées à se joindre à cette initiative. Par ailleurs, il décrit l'assistance technique accordée en ce moment à plusieurs États membres de MONEYVAL.
- La Banque mondiale décrit l'assistance technique fournie à l'Arménie et à l'Azerbaïdjan, l'atelier régional consacré à la coopération des CRF ; le projet d'évaluation des risques par région et par pays (outils, meilleures pratiques) ; le projet de typologie des pouvoirs conférés aux CRF en matière de report de l'exécution d'une transaction (lequel sera finalisé en juillet) et l'étude des flux financiers illicites générés par le trafic de stupéfiants et la criminalité organisée.
- Le GAFI informe la plénière de toute une série d'activités dont : la réunion d'experts sur la corruption en vue de réunir des informations sur la manière dont les mesures LAB/CFT contribuent utilement à la lutte contre la corruption et au renforcement des engagements en la matière ; la recherche sur la typologie des faits de corruption : drapeaux rouges et indicateurs (un projet de rapport est prévu en juin) ; le projet d'amélioration des échanges d'informations entre les CRF ; le Groupe de travail conjoint sur l'évaluation du risque national, lequel est censé proposer des lignes directrices et des outils ; le projet conjoint (avec le FMI) relatif à l'inventaire des statistiques disponibles en matière de lutte contre le

blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme ; et la réunion d'information sur les typologies qui se tiendra en décembre en Corée du Sud.

- Le groupe d'Egmont mentionne sa participation aux projets de reformulation de la R.26 et de révision de la R.40, notamment sous l'aspect de la coopération diagonale (indirecte) entre CRF.
- Le GIFCS (anciennement OGBS) mentionne : sa participation au groupe d'experts sur les Recommandations 5, 9, 33 et 34 ; l'exercice de typologie visant le blanchiment des gains réalisés dans le cadre de la traite d'êtres humains ; le rapport récent relatif à l'évaluation mutuelle de Guernesey effectuée par le FMI.
- L'EAG insiste sur : l'adhésion de l'Inde à ce groupe ; le cycle d'évaluation de suivi des États membres ; le rapport annuel des typologies du commerce extérieur ; le Groupe de travail sur l'assistance technique et l'accession récente du GAFIMOAN au statut d'observateur.

Le point 25 n'est pas discuté.

Point 26 – Travaux sur les typologies

97. La plénière entend une mise à jour sur l'état actuel des projets de typologie en cours et les prochaines étapes prévues. Concernant le projet *Flux de capitaux d'origine criminelle sur Internet : méthodes, tendances et actions conjuguées des parties prenantes*, elle note que le projet de rapport sera diffusé aux fins de commentaires dans le courant du mois de mai et que le projet définitif sera examiné en vue de son adoption lors de la 36^e plénière. Concernant le projet *Utilisation des jeux en ligne aux fins du blanchiment de capitaux et du financement du terrorisme*, le responsable signale que l'équipe chargée de gérer le projet tiendra une réunion les 17 et 18 mai à Malte, ce qui lui permettra également de consulter des représentants de ce secteur d'activité. Il est prévu d'élaborer un projet de rapport qui sera envoyé aux membres aux fins de commentaire avant d'être formellement présenté à MONEYVAL en vue de son adoption.
98. L'exercice annuel de typologie sera organisé du 31 octobre au 2 novembre 2011 à Tel-Aviv, Israël. Le Secrétariat préparera, avec l'assistance des autorités israéliennes, un programme préliminaire qui sera distribué à l'avance.

Décision prise

99. Le Secrétariat reçoit l'instruction d'entrer en liaison avec les délégations ayant proposé des sujets liés aux typologies, de manière à les aider à préparer un document révisé et des cadres conceptuels tenant compte des facteurs préliminaires à prendre en considération, tels qu'ils sont décrits dans ledit document. La plénière de MONEYVAL examinera les projets de typologie et sélectionnera ceux qui seront lancés pendant la période 2011-2012 lors de sa prochaine réunion (la 36^e).

Point 28 –Groupe ad hoc d'experts pour la prochaine réunion plénière

100. Le Groupe ad hoc d'experts se composera de l'Estonie pour Chypre, de la Hongrie pour la Slovaquie et de la Lituanie pour Saint-Marin.

Point 29 – Rapporteurs pour 2011

101. Les pays rapporteurs pour la nouvelle plénière seront Malte pour la Fédération de Russie et la Moldova pour l'« ex-République yougoslave de Macédoine ».

Point 30 – Représentations futures aux réunions du GAFI

102. Saint-Marin et Monaco expriment le désir de participer à la prochaine réunion du GAFI à Mexico City. En dehors du Président et du Vice-président de MONEYVAL, aucun autre membre du Bureau n'assistera à ladite réunion.

Point 31 – Financement et questions de personnel

103. MONEYVAL prévoit un détachement supplémentaire dans les prochains mois.

Point 32 – Divers

104. Aucune question ne figurait sous ce point.



MONEYVAL-PLN35(2011)OJ1
Strasbourg, 29.03.2011

**COMMITTEE OF EXPERTS ON THE EVALUATION
OF ANTI-MONEY LAUNDERING MEASURES
AND THE FINANCING OF TERRORISM**

*COMITÉ D'EXPERTS SUR L'ÉVALUATION DES MESURES
DE LUTTE CONTRE LE BLANCHIMENT DES CAPITAUX
ET LE FINANCEMENT DU TERRORISME*

MONEYVAL



35th PLENARY MEETING / 35^e SESSION PLÉNIÈRE
Strasbourg, 11 – 14.04.2011

ANNOTATED AGENDA / ORDRE DU JOUR ANNOTÉ



Day 1: Monday 11 April 2011 / 1er jour: lundi 11 avril 2011

Morning 9h30 / matin 9h30

1. **Opening of the plenary Meeting at 9h30 / Ouverture de la réunion plénière à 9h30**
2. **Adoption of Agenda / Adoption de l'ordre du jour**
3. **Information from the Chairman / Informations communiquées par le Président**
 - 3.2 **Chairman's correspondence / Correspondance par le Président**
MONEYVAL35(2010)INF-3.1
 - 3.3 **High Level Mission in Moldova / Mission de haut niveau en Moldova**
 - 3.4 **Application by the Holy See / Candidature du Saint-Siège**
MONEYVAL35(2010)INF-3.3
 - 3.5 **Bureau Meeting on 8 April 2011 / Réunion du Bureau du 8 avril 2011**
MONEYVAL(2011)7
4. **Information from the Secretariat / Informations communiquées par le Secrétariat**
 - 4.1 **Agenda of evaluations and meetings for 2011 / Calendrier des évaluations et réunions en 2011**
MONEYVAL35(2010)INF-4.1
 - 4.2 **Participation in the Council of Europe Conference "Prevention of Terrorism: Prevention Tools, legal instruments and their implementation" – Istanbul, 16 - 17 December 2010 / Participation à la Conférence « La prévention du terrorisme : les instruments de prévention, les instruments juridiques et leur mise en œuvre », organisée par le Conseil de l'Europe à Istanbul, 16 - 17 décembre 2010**
 - 4.3 **Participation in FATF meetings / Participation aux réunions du GAFI**
 - 4.4 **Participation in other fora / Participation à d'autres réunions**
 - 4.5 **Application by Liechtenstein to be evaluated by IMF in 2012 / Demande du Liechtenstein à être évalué par le FMI en 2012**
5. **Participation in the Seminar on Effectiveness hosted by the Canadian authorities – report by Herbert Zammit LaFerla / Participation au séminaire sur l'efficacité organisé par les autorités canadiennes – exposé par Herbert Zammit LaFerla**
6. **ICRG process - update / Processus du Groupe d'examen des questions de coopération internationale (ICRG) – mise à jour**
 - 6.1 **Update from the Europe/Eurasia Regional Review Group (EERG) Co-chair / Mise à jour par le co-président du Groupe d'examen régional Europe / Eurasie (EERG)**
 - 6.2 **Responses to the FATF Public statements in February 2011 / Réponses aux déclarations publiques du GAFI publiées en février 2011**
MONEYVAL35(2010)INF-6.2
7. **Exchange of views on the paper on Reinforcing the FATF Global Network (FATF/PLEN(2011)8) / Echange de vues sur le document relatif au renforcement du réseau mondial du GAFI (FATF/PLEN(2011)8)**

- 8. Discussion on the Second 3rd round Progress report of Bulgaria / Discussion du deuxième rapport de progrès de 3^e cycle de la Bulgarie**

MONEYVAL(2011)5
MONEYVAL(2011)5-ANALYSIS

(Bureau meeting : Face to face meeting with Bosnia and Herzegovina during the lunch break / Réunion du Bureau : Réunion bilatérale avec la Délégation de Bosnie-Herzégovine pendant la pause déjeuner)

Afternoon 14h30 / après-midi 14h30

- 9. Bosnia and Herzegovina / Bosnie-Herzégovine**

- 9.1 Further consideration on the First 3rd round Progress report of Bosnia and Herzegovina / Réexamen du premier rapport de progrès de 3^e cycle de la Bosnie-Herzégovine**

MONEYVAL(2010)28-REV1
MONEYVAL(2010)28 ANN-REV1
MONEYVAL(2010)28-ANALYSIS

- 9.2 Report from Bosnia and Herzegovina under Step I of the Compliance Enhancing Procedures and discussion of any next steps / Rapport de la Bosnie-Herzégovine au titre de l'étape (i) des procédures de conformité renforcée et discussion des étapes suivantes**

MONEYVAL35(2011)INF-9.2

- 10. Training Seminar for assessors in 2011 / Séminaire de formation des évaluateurs en 2011**

- 11. The Council of Europe Convention on Laundering, Search, Seizure and Confiscation of the proceeds from Crime and on the Financing of Terrorism (CETS No. 198) / Information sur la Convention du Conseil de l'Europe relative au blanchiment, au dépistage, à la saisie et à la confiscation des produits du crime et au financement du terrorisme (STCE n° 198)**

11.1 Update / Mise à jour

11.2 MONEYVAL Representation in the Conference of the Parties / Représentation de MONEYVAL auprès de la Conférence des Parties

- 12. Information on AML/CFT initiatives in MONEYVAL countries (tour de table) / Informations sur les initiatives LAB/CFT dans les pays membres de MONEYVAL (tour de table)**

MONEYVAL35(2011)INF-12

(Bureau Meeting at the close of the afternoon's business / Réunion du Bureau à la clôture de la session de l'après-midi)

Day 2: Tuesday 12 April 2011 / 2er jour: mardi 12 avril 2011

Morning 9h30 / matin 9h30

- 13. Discussion on the draft 4th round Mutual Evaluation Report on Czech Republic / Discussion du projet de rapport de 4^e cycle d'évaluation mutuelle de la République tchèque**

Draft MER - MONEYVAL(2011)1 prov
Draft annexes - MONEYVAL(2010)1 ANN
Questions interveners delegations - MONEYVAL35(2011)INF-13-QST
Comments - MONEYVAL35(2011)INF-13-COM

Afternoon 14h30 / après-midi 14h30

- 14. Continuation of the discussion on the draft 4th round Mutual Evaluation Report on Czech Republic / Poursuite de la discussion du projet de rapport de 4^e cycle d'évaluation mutuelle de la République tchèque**

Day 3: Wednesday 13 April 2011 / 3er jour: mercredi 13 avril 2011

Morning 9h00 / matin 9h00

- 15. Intervention by Mr Thorbjørn Jagland, Secretary General of the Council of Europe (approx. 9h30) / Intervention de M Thorbjørn Jagland, Secrétaire Général du Conseil de l'Europe (vers 9h30)**

- 16. Discussion on the draft 4th round Mutual Evaluation Report on Albania / Discussion du projet de rapport de 4^e cycle d'évaluation mutuelle de l'Albanie**

Draft MER - MONEYVAL(2011)3 prov
Draft MER – EU Compliance - MONEYVAL(2011)3 EU
Draft executive summary - MONEYVAL(2010)3 SUMM
Questions interveners delegations - MONEYVAL35(2011)INF-16-QST
Comments - MONEYVAL35(2011)INF-16-COM

Afternoon 14h30 / après-midi 14h30

- 17. Continuation of the discussion on the draft 4th round Mutual Evaluation Report on Albania / Poursuite de la discussion du projet de rapport de 4^e cycle d'évaluation mutuelle de l'Albanie**

- 18. Report from Albania under Step I of the Compliance Enhancing Procedures / Rapport de l'Albanie au titre de l'étape (i) des procédures de conformité renforcée**

MONEYVAL35(2011)INF-18

- 19. Croatia / Croatie**

- 19.1 Discussion on the Second 3rd round Progress report of Croatia / Discussion du deuxième rapport de progrès de 3^e cycle de la Croatie**

MONEYVAL(2011)4
MONEYVAL(2011)4 ANN
MONEYVAL(2011)4-ANALYSIS

- 19.2 Discussion of the state of compliance on all NC and PC ratings in the 3rd Round report in respect of Croatia / Discussion de l'état de conformité de la Croatie concernant les notations NC et PC du rapport d'évaluation de 3^e cycle**

MONEYVAL35(2011)INF-19.2

Morning 9h30 / matin 9h30

20. Compliance Enhancing Procedures – further discussion of next steps in respect of Albania /
Procédures de conformité renforcée – suite de la discussion des étapes suivantes concernant l'Albanie

21. Moldova

21.1 Further consideration on the Second 3rd round Progress report of Moldova / Réexamen
du deuxième rapport de progrès de 3^e cycle de la Moldova

MONEYVAL(2010)34-REV
MONEYVAL(2010)34ANN-REV
MONEYVAL(2010)34-ANALYSIS-REV

21.2 Report from Moldova under Step IV of the Compliance Enhancing Procedures / Rapport
soumis par la Moldova au titre de l'étape (iv) des procédures de conformité renforcée

MONEYVAL35(2011)INF-21.2

21.3 Discussion of next steps in Compliance Enhancing Procedures in respect of Moldova /
Discussion des étapes à venir concernant la Moldova au titre des procédures de conformité renforcée

22. Discussion of MONEYVAL's assessment of European Union member states under SR.IX in its follow up round /
Discussion sur l'évaluation des États membres de l'Union Européenne par MONEYVAL en vertu de la RS.IX dans le cadre de son cycle de suivi

MONEYVAL35(2011)INF-22

23. Information from the European Union / Informations émanant de l'Union Européenne

23.1 European Commission / Commission européenne

23.2 Secretariat General of the Council of the European Union / Secrétariat Général du
Conseil de l'Union européenne

24. Information on AML/CFT initiatives in other forums / Informations sur les initiatives LAB/CFT dans
d'autres institutions

24.1 IMF / FMI

24.2 World Bank / Banque Mondiale

24.3 EBRD / BERD

24.4 GIFCS (formerly / ex OGBS)

MONEYVAL35(2011)INF-24.4

24.5 OSCE

24.6 Council of Europe Development Bank / Banque de développement du Conseil de
l'Europe

24.7 Eurasian Group on Combating Money Laundering and Terrorist Financing (EAG) /
Groupe Eurasie sur le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme (EAG)

24.8 FATF / GAFI

Afternoon 14h30 / après-midi 14h30

25. Further discussion, as necessary, on the progress on the Review of the FATF Recommendations (in particular R.26 and R.40) /
Poursuite de la discussion, si nécessaire, sur les avancées concernant le réexamen des Recommandations du GAFI (notamment la R.26 et la R.40)

26. Typologies work / Travaux sur les typologies

MONEYVAL35(2011)INF-26

26.1 Criminal money flows on the internet: methods, trends and multi-stakeholder counteraction – draft typologies report /
Les flux de capitaux d'origine criminelle sur

Internet : méthodes, tendances, et actions conjuguées des parties prenantes – projet de rapport sur les typologies

MONEYVAL(2011)8

26.2 The use of internet gambling for ML and TF purposes- update / L'utilisation des jeux en ligne aux fins du BC et FT- état des travaux

26.3 Future typologies work: consideration of project proposals / Travaux futurs sur les typologies : examen des propositions de projets

26.4 MONEYVAL 10th Typologies meeting (Tel Aviv, 31 Oct - 2 Nov 2011) / 10^e Réunion sur les typologies de MONEYVAL (Tel-Aviv, 31 octobre – 2 novembre 2011)

27. Information on other typologies projects in other forums/ Information sur d'autres projets sur les typologies dans d'autres organisations

27.1 FATF/ FRSBs co-operation / Coopération entre le GAFI et les organismes régionaux de type GAFI

FATF/WGTY(2011)10

27.2 FATF's on-going typologies projects / Projets du GAFI relatifs aux typologies

27.3 France/OGBS/FATF Typology project on human trafficking – status of work / Projet conjoint France/OGBS/GAFI sur les typologies de la traite des être humains – état des travaux

27.4 Information on other bodies' projects/ Informations sur les projets d'autres organisations

28. Ad Hoc Review Group of Experts for the next plenary meeting / Groupe ad hoc d'experts pour la prochaine réunion plénière

29. Rapporteurs for 2011 / Rapporteurs pour 2011

30. Future representation in FATF meetings / Représentations futures dans les réunions du GAFI

31. Financing and staffing / Financement et questions de personnel

32. Miscellaneous / Divers



Strasbourg, 27 April 2011

MONEYVAL-PLEN35(2011)LIST1

COMMITTEE OF EXPERTS ON THE EVALUATION
OF ANTI-MONEY LAUNDERING MEASURES
AND THE FINANCING OF TERRORISM /

*COMITÉ D'EXPERTS SUR L'ÉVALUATION
DES MESURES DE LUTTE CONTRE LE BLANCHIMENT DES CAPI-
TAUX ET LE FINANCEMENT DU TERRORISME*

MONEYVAL

35th PLENARY MEETING / 35^e RÉUNION PLÉNIÈRE

11 – 14 April 2011 / *11-14 avril 2011*

AGORA
ROOM G03 / *SALLE G03*

LIST OF PARTICIPANTS

LISTE DES PARTICIPANTS

DELEGATIONS / DELEGATIONS

ALBANIA / ALBANIE

Mr Agim MUSLIA *financial expert*
HEAD OF DELEGATION
Head of Inspection Department, Ministry of Finance

Ms Denada KOCIAJ *legal expert*
Ministry of Justice

Mr Dritan RRESHKA *law enforcement expert*
General Prosecutor's Office, Qemal Stafa 1, ALB – TIRANA

Mr Arben KRAJA

Mr Arben DOÇI

Mr Elvis CIBUKU

ANDORRA / ANDORRE

Mr Carles FIÑANA PIFARRÉ *legal expert*
CHEF DE DELEGATION
Directeur de l'Unité d'Intelligence Financière

Mr Bruno BARTOLOMÉ LEVOS
State Secretary of Ministry of Internal Affairs

Mrs Tanjit SANDHU
Legal Adviser, Financial Intelligence Unit

ARMENIA / ARMENIE

Mr Armen MALKHASYAN *legal expert*
HEAD OF DELEGATION
Head of Leal Compliance and International Relations Division,
Financial Monitoring Center

Mr Eduard AMROYAN *law enforcement expert*
Specialist, International Relations Division, Financial Monitoring Center, Central Bank of Armenia

Ms Sona SUVARYAN *financial expert*
Analyst, Analytic Division, Financial Monitoring Center, Central Bank of Armenia

AUSTRIA / AUTRICHE

Mr Paul PITNIK
AML/CFT Policy Advisor, Federal Ministry of Finance

AZERBAIJAN / AZERBAÏDJAN

Mr Rufat ASLANLI
HEAD OF DELEGATION
Chairman of the State Committee for Securities

Mr Gabil HASANOV
Deputy Head, AML/CFT Department, Ministry of National Security

Mr Anar SALMANOV *legal expert*
Deputy Director, Member of the Experts Group on AML/CFT Measures under the auspices of the Cabinet of Ministers, Financial Monitoring Service

BOSNIA AND HERZEGOVINA / BOSNIE-HERZÉGOVINE

Mr Mijo GOLUB

HEAD OF DELEGATION

Deputy Chief and Acting Chief of the Financial Intelligence
Department- State Investigation and Protection Agency

Mr Muamer AHMETSPAHIC

Mr Muhamed DURAKOVIC

Zelimir DURSUN

MrFahir HALILOVIC

Suskic ISMET

Vlado JOVANIC

Sanela LATIC

Almedina MILANOVIC

Mr Samir OMERHODZIC

financial expert

Vildana POPVCEVIC

Mile SIKMAN

Mr Ibrahim SINANOVIC

Nikola SLADOJE

Ms Tatjana TRIKIC

BULGARIA / BULGARIE

Mr Evgeni EVGENIEV

financial expert

HEAD OF DELEGATION

Head of International Information Exchange Sector, Financial Intelligence Unit,

Ms Irena BORISOVA

legal expert

Ministry of Justice, International Legal Co-operation and European Affairs

Ms Sonya KLISSARSKA

law enforcement expert

Director, Directorate "AFCOS", Central Unit for Coordination in the fight against infringements affecting the financial interests of the European Communities, Ministry of the Interior

Ms Daniela STOILOVA

Head of department, Financial Intelligence Directorate-SANS

Ms Maria GRIGOROVA

Director "Special Supervision", Bulgarian National Bank

Ms Tanya PEYKOVA

Expert International Cooperation Department, Financial Supervision Commission

CROATIA / CROATIE

Mr Tomislav SERTIĆ *legal/law enforcement expert*
HEAD OF DELEGATION
Deputy Director, Anti-Money Laundering Office, Ministry of Finance

Mr Ante BILUŠ
Anti-Money Laundering Office, Ministry of Finance

Ms Svjetlana HARAMBAŠIĆ *law enforcement expert*
Chief Inspector, Ministry of the Interior, Economic Crime and Corruption Department

Ms Marcela KIR
Director, Foreign Exchange Policy Department, Croatian National Bank

Ms Tatjana Kovač KLEMAR
Supervision I, Croatian Financial Supervisory Agency (HANFA)

Ms Žana PEDIĆ
Head of Department for International Cooperation, Ministry of Finance

Mr Ivan PLEVKO *legal expert*
Deputy District Attorney, District Attorney's Office

Ms Ivana ZEREC
Second Secretary, Department for International Security, Multilateral Affairs.

CYPRUS / CHYPRE

Mrs Maria KYRMIZI-ANTONIOU *legal expert*

Mr Theodoros STAVROU *law enforcement expert*

CZECH REPUBLIC / RÉPUBLIQUE TCHÈQUE

Mr Jaromir NEUZIL *law enforcement expert*
HEAD OF DELEGATION
Head of International Co-operation Department, Financial Analytical Unit
Ministry of Finance

Ms Marian DVORŠČÍK
International Cooperation Department, Unit for Combating Corruption and Financial Crime of the Czech
Police

Ms Michaela HLADKÁ
International Cooperation and Legal Division, Financial Analytical Unit

Ms Ivana HRDLIČKOVÁ
Judge, The Appellate Regional Court in Hradec Králové

Mr Tomáš HUDEČEK
Legal Expert, International Cooperation Department, Ministry of Justice

Ms Jitka KOMÁRKOVÁ
Financial Market Supervision Department, Risk Management Control Division, The Czech National Bank

Mr Karel KOPAČKA
International Cooperation Department, Unit for Combating Corruption and Financial Crime of the Czech
Police

Mr René KURKA *financial expert*
Licensing and Enforcement Department, Czech National Bank

Mr Jiří MAJER
Financial Market Supervision Department, Risk Management Control Division, The Czech National Bank

Mr Petr NĚMEC
Financial Market Supervision Department, Proceedings Rules and Professional Care Control Divisor, The Czech National Bank

Ms Sabina POPE
Interpreter

Mr Stanislav POTOČZEK *legal expert*
Public Prosecutor, Head of Department of Criminal Proceedings

Mr Pavel SÝKORA
Financial Market Regulation and Analyses Department, The Czech National Bank

Mr Zdeněk TOMICA
Deputy Director, Unit for Combating Corruption and Financial Crime of the Czech Police

Mr Jiri TVRDÝ
Deputy Director, Head of the International Cooperation and Legal Division, Financial Analytical Unit

Ms Patricie VLACHOVÁ
Interpreter

ESTONIA / ESTONIE

Mr Andres PALUMAA *financial expert*
HEAD OF DELEGATION
Head of AML Unit, Business Conduct Supervision Division
Estonian Financial Supervision Authority

Mr Raul VAHTRA
Chief Superintendent, Head of Financial Intelligence Unit, Central Criminal Police

Ms Linda LELUMEES *legal expert*
Lawyer, Entrepreneurship and Accounting Policy Department, Ministry of Finance

GEORGIA / GEORGIE

Mr Nikoloz GONGLIASHVILI *financial expert*
HEAD OF DELEGATION
Deputy Head, Financial Monitoring Service of Georgia

Mr Nikoloz CHINKORASHVILI *law enforcement expert*
Head of the AML Unit, Office of the Prosecutor General of Georgia

Mr Mikheil ROINISHVILI
Head, Financial Monitoring Service of Georgia

Mr George TEVDORASHVILI *legal expert*
Head of Methodology, International Relations and Legal Department
Financial Monitoring Service of Georgia

Ms Tea ZARNADZE
Senior Specialist of Methodology, International Cooperation and Legal Department, Financial Monitoring Service of Georgia

HUNGARY / HONGRIE

Dr Gábor SIMONKA

HEAD OF DELEGATION

Head of the Financial Intelligence Unit, Central Criminal Investigation Bureau,
Hungarian Customs and Finance Guard

Mr Gyula KÉRDŐ

EVALUATOR FOR ALBANIA

Senior Supervisor, Credit Institutions and Financial Enterprises, Inspection Department,
Financial Supervisory Authority

Dr Lajos KORONA

EVALUATOR FOR CZECH REPUBLIC

Public Prosecutor, Metropolitan Prosecutor's Office

Dr Zsófia PAPP

legal expert

Senior legal expert, Ministry for National Economy, Department for International Finance

Mr János TÓTH

Senior Counsellor, Hungarian Financial Supervisory Authority, European and International Affairs Department

ISRAEL / ISRAËL

Mr Paul LANDES

Advocate, Money Laundering and Terror Financing Prohibition Authority, Ministry of Justice

Mr Tal LISTER

EVALUATOR FOR CZECH REPUBLIC

Head of AML/CFT and Consumer Protection Examination Unit
Bank of Israel

LATVIA / LETTONIE

Mr Viesturs BURKĀNS

law enforcement expert

HEAD OF DELEGATION

Head of the Office for Prevention of Money Laundering,
Prosecutor General's Office

Ms Indra GRATKOVSKA

legal expert

Director, Department of Criminal Law, Ministry of Justice

Ms Daina VASERMANE

financial expert

Head of Financial Integrity Division, Financial and Capital Market Commission

LIECHTENSTEIN

Mr Philipp RÖSER

financial expert

Head International Affairs, Banking and Securities Supervision, FMA Financial Market Authority

Ms Sonya CEPE

financial expert

Legal Officer, FMA Financial Market Authority

Mr Ralph SUTTER

law enforcement expert

Deputy Director, Financial Intelligence Unit (FIU)

LITHUANIA / LITUANIE

Mr Liutauras ZYGAS

financial expert

HEAD OF DELEGATION

Chief Legal Adviser, Legal Division, Bank of Lithuania

Ms Toma MILIESKAITE *legal expert*
Senior Expert, International Law Department, Ministry of Justice

Mr Vilius PECKAITIS *law enforcement expert*
Head of the Second Subdivision, Money Laundering Prevention Division,
Financial Crime Investigation Service

MALTA / MALTE

Mr Anton BARTOLO *legal expert*
ACTING HEAD OF DELEGATION
Registrar of Companies and Director Corporate Services
Malta Financial Services Authority (MFSA)

Mr Michael CASSAR *law enforcement expert*
Assistant Commissioner of Police, Malta Police Force, Police General Headquarters

Mr Anthony CORTIS *financial expert*
EVALUATOR FOR CZECH REPUBLIC
Senior Manager, Financial Stability Department, Central Bank of Malta

Dr Manfred GALDES *Law Enforcement*
Director, Financial Intelligence Analysis Unit

Mr Jason GRIMA *legal expert*
Office of the Attorney General

MOLDOVA / MOLDOVA

Ms Oxana GISCA *law enforcement expert*
HEAD OF DELEGATION
Senior Inspector, Service for Prevention and Fight Against Money Laundering,
Center for Combating Economic Crimes and Corruption (CCCEC)

Ms Stela BUIUC *legal expert*
Deputy Director, Center of Harmonization of the Legislation, Ministry of Justice

Mr Andrei BURCIU
Head of the AML\CFT Unit, National Bank of Moldova

Ms Cristina BURLAC
General Prosecutor Office

Ms Emma TABIRTA
Vicegovernator of the National Bank of Moldova

MONACO

Mme Ariane PICCO-MARCOSSIAN *legal / law enforcement*
HEAD OF DELEGATION
Directeur, Service d'Information et de Contrôle sur les Circuits Financiers (SICCFIN)

Mr Eric BERGESI
Chargé d'enquêtes, SICCFIN

Mme Danielle MEZZANA-GHENASSIA *financial expert*
Conseiller technique SICCFIN, Service d'Information et de Contrôle sur les Circuits Financiers
Ministère d'Etat

MONTENEGRO

Mr Drazen BURIC *legal expert*
HEAD OF DELEGATION
Deputy of Special prosecutor

Miss Ana BOSKOVIC
Prosecutors office

Mr Ivan MASULOVIC
Security adviser to Prime Minister

Mr Dalibor MEDOJEVIC *law enforcement expert*
Head inspector, Police Administration

Miss Danijela MILICEVIC *financial expert*
Advisor, APMLTF

Mr Pradrag MITROVIC
Director, APMLTF

Mrs Hedija REDZEPAGIC
Head of compliance Dept, Central Bank

POLAND / POLOGNE

Ms Elzbieta FRANKOW-JASKIEWICZ *law enforcement expert*
HEAD OF DELEGATION
Head of the International Cooperation Unit,
Department of Financial Information, Ministry of Finance

Ms Iwona KRUSZYNSKA
Polish FSA

Mr Jacek LAZAROWICZ *legal expert*
Prosecutor, Ministry of Justice

Mr Przemyslaw RABCZUK *financial expert*
Acting Head of AML Unit, Polish Financial Supervision Authority (UKNF)

ROMANIA / ROUMANIE

Mr Daniel TICAU *law enforcement expert*
HEAD OF DELEGATION
Romanian FIU

Mr Alexandru CODESCU
Director of Supervision and Control Directorate
National Office for the Prevention and Control of Money Laundering (NOPCML)

Mr Sorin TANASE *legal expert*
Legal Adviser, Unit for Crime Prevention and Cooperation with EU Asset Recovery Offices
Ministry of Justice

RUSSIAN FEDERATION / FÉDÉRATION DE RUSSIE

Mr Alexey PETRENKO
HEAD OF DELEGATION
Federal Financial Monitoring Service (Rosfinmonitoring),

Mr Oleg BORISOV
Ministry of Foreign Affairs, Head of Division

Ms Tatiana GUREEVA
Head of Section, Department of New Challenges and Threats, Ministry of Foreign Affairs

Mr Andrey ILIN
The Presidential Executive Office

Mr Victor KIRIKOV
Ministry of Information Technologies and Communications of the Russian Federation

Ms Nataliya LUKYANOVA
Federal Financial Monitoring Service (Rosfinmonitoring)

Mr Vladimir NECHAEV
CHAIRMAN OF MONEYVAL / PRESIDENT DE MONEYVAL
Adviser of the First Vice-Chairman of the Government of the Russian Federation,

Mr Anatoly PRIVALOV
Deputy Head of Counter-Terrorism Financing Department, Rosfinmonitoring

Ms Yana PURESKINA
Head of Legal Department, Federal Service for Financial Markets

Ms Olga SIZOVA
Federal Service for Financial Markets of the Russian Federation, Department Head

Mr Sergey VOZNESENSKIY
Ministry of Finance of the Russian Federation, Deputy Head of Department

Ms Ekaterina ZUEVA
Federal Financial Monitoring Service (Rosfinmonitoring)

SAN MARINO / SAINT-MARIN

Mr Nicola VERONESI *Financial and Legal Expert*
HEAD OF DELEGATION
Director of the Financial Intelligence Agency, Financial Intelligence Unit

Mr Simon Luca MORSIANI *Legal Expert*
Law Commissioner of the Single Court

Mr Nicola MUCCIOLI *Financial Expert*
EVALUATOR FOR CZECH REPUBLIC
Vice – Director of the Financial Intelligence Agency

Mr Alessandro SBERLATI *Financial Expert*
Analyst of the Financial Intelligence Agency

Ms Giorgia UGOLINI *legal expert*
Financial Intelligence Agency, Strada di Paderna, 2

SERBIA / SERBIE

Mr Aleksandar VUJICIC
HEAD OF DELEGATION
Director, Directorate for Prevention of Money Laundering, Ministry of Finance

Ms Jovana GRUJIC
Adviser, Ministry of Justice Republic of Serbia, Nemanjina 22-26

Mrs Milunka MILANOVIĆ
Ministry of Finance

Mr Milovan MILOVANOVIĆ
Head of the Division for International Co-operation
Administration for the Prevention of Money Laundering, Ministry of Finance

Ms Jelena PANTELIC
Counselor in the Department for Money Laundering

Mr Mladen SPASIC *law enforcement expert*
Advisor to the Minister of Interior, Kabinet Ministra, Ministry of the Interior

Ms Silvija Duvancic GUJANICIC
Director in the National Bank of Serbia

Ms Jelena STANKOVIC
Expert Associate in the National Bank of Serbia

Mr Djordje JOVANOVIĆ
Member of the Securities Commission

Mr Aleksanda GOJKOVIC
Secretary of the Securities Commission

Mr Goran KUPRESANIN
Inspector in the Securities Commission.

SLOVAKIA / SLOVAQUIE

Mrs Izabela FENDEKOVÁ *financial expert*
HEAD OF DELEGATION
National Bank of Slovakia

Mr Andrej LAZAR *law enforcement expert*
Head of International Co-operation Department, Financial Intelligence Unit,

Mr Jozef SZABO *legal expert*
Director of International Department, Prosecutor's General Office

SLOVENIA / SLOVÉNIE

Ms Aleksandra ČARGO *financial expert*
HEAD OF DELEGATION
Head of Sector for Prevention and Supervision, Office for the Prevention of Money Laundering
Ministry of Finance

Mr Simon GOLUB *law enforcement expert*
Head of Financial Crime and Money Laundering Section, Criminal Police Directorate
Ministry of Interior

Ms Jelena MILOSEVIC *financial expert*
Inspector Advisor, Banking Supervision Department, Bank of Slovenia *Apologised / Excusé*

"THE FORMER YUGOSLAV REPUBLIC OF MACEDONIA" / "L'EX-RÉPUBLIQUE YOUGOSLAVE DE MACÉDOINE"

Ms Mimoza KIKOVSKA- STOJMENOVA
Ministry of justice,

Mr Toni JANKOSKI
Head of Section, Organised Crime Department, Ministry of the Interior

Ms Iskra DAMCHEVSKA
Office for prevention money laundering and financing terrorism.

UKRAINE

Mr Oleksii BEREZHNYI *financial expert*
HEAD OF DELEGATION
Head of Department for Financial Monitoring of the National Bank of Ukraine

Mrs Kateryna SAKHARENKO *legal expert*
Head of International Co-operation Department, State Committee for Financial Monitoring

Mr Anatolii TARASIUK
Deputy Head of the Division for Fight against Terrorism, Department of the Protection of National Statehood, Security Services of Ukraine

UNITED KINGDOM / ROYAUME-UNI

Mr John BAKER
Intelligence-Liaison, Assessments & Techniques (ILA), Financial Crime & Intelligence Department, Financial Services Authority

COUNCIL OF EUROPE OBSERVERS / ETATS OBSERVATEURS AUPRES DU CONSEIL DE L'EUROPE

HOLY SEE / SAINT SIEGE

Prof. Avv. Marcello CONDEMI
Vice President, FIU

Dr. Avv. Francesco DE PASQUALE
Director, FIU

UNITED STATES OF AMERICA / ETATS-UNIS D'AMERIQUE

Mr Christopher BURDICK
HEAD OF DELEGATION
Policy Advisor, Office of Terrorist Financing and Financial Crimes,
U.S. Department of the Treasury

OTHER MEMBERS OF THE FATF / AUTRES MEMBRES DU GAFI

FRANCE

Ms Sylvie JAUBERT-MUCIENTES
TRACFIN

Mr Bruno NICOULAUD
TRACFIN

M Franck OEHLERT
Secrétaire Général, Commission Bancaire

Ms Solène PHILIPPE

SPAIN / ESPAGNE

Ms Pilar CRUZ-GUZMAN FLORES
EVALUATOR FOR CZECH REPUBLIC
Senior Expert, Legal Area, SEPBLAC Financial Intelligence Unit

**COUNCIL OF EUROPE BODIES AND MECHANISMS /
ORGANES ET MECANISMES SUIVANTS DU CONSEIL DE L'EUROPE**

**COUNCIL OF EUROPE DEVELOPMENT BANK / CEB – BANQUE DE DÉVELOPPMENT DU
CONSEIL DE L'EUROPE**

Apologised / excusé

**INTERNATIONAL ORGANISATIONS AND BODIES /
ORGANISATIONS ET ORGANISMES INTERNATIONAUX**

EUROPEAN COMMISSION / COMMISSION EUROPÉENNE

Mr André BERENDS
Head of Section, European Commission
Directorate-General Taxation and Customs Union

Mr Eric DUCOULOMBIER
Deputy Head of Unit, Unit F-2 - Company Law, Corporate Governance and Financial Crime
European Commission

Mr Gerhard MILD
DG Internal Market and Services, Unit F2 - Company Law, Corporate Governance,
Financial Crime, European Commission

COUNCIL OF THE EUROPEAN UNION / CONSEIL DE L'UNION EUROPEENNE

Mr Peter NATH
National Expert, Council of the European Union,
Division Judicial Co-operation, General Directorate for Justice and Home Affairs

FINANCIAL ACTION TASK FORCE (FATF) / GROUPE D'ACTION FINANCIÈRE (GAFI)

Mr Vincent SCHMOLL
Administrateur Principal, FATF Secretariat,

INTERNATIONAL MONETARY FUND (IMF) / FONDS MONETAIRE INTERNATIONAL (FMI)

Mr Ian MATTHEWS
Financial Crime Policy Unit, Financial Services Authority

Ms Margaret COTTER

Mr Rocio Ortiz ESCARIO

Ms Marilyne LANDRY
Financial Sector Expert, International Monetary Fund

Mr Giuseppe LOMBARDO
Senior Counsel, Legal Department, International Monetary Fund

**UNITED NATIONS / NATIONS UNIES (UNODOC)
AND WORLD BANK / BANQUE MONDIALE**

Mr Klaudijo STROLIGO
Senior Financial Sector Specialist and World Bank / UNODC AML/CFT Mentor for Central Asia, Financial Market Integrity, WORLD BANK

OGBS – OFFSHORE GROUP OF BANKING SUPERVISORS / GOSBO - GROUPE DES AUTORITES DE CONTROLE BANCAIRE DES CENTRES EXTRA-TERRITORIAUX

Mr Paul HECKLES
Head of Enforcement, Head of Authorisations
Financial Supervision Commission

**ORGANISATION FOR SECURITY AND COOPERATION IN EUROPE (OSCE) /
ORGANISATION POUR LA SECURITE ET LA COOPERATION EN EUROPE (OSCE)**

Mr Alexey STUKALO
Deputy Coordinator of OSCE Economic and Environmental Activities
OSCE Secretariat, OSCE

SCIENTIFIC EXPERTS / EXPERTS SCIENTIFIQUES

Professor William C. GILMORE
Professor of International Criminal Law, Faculty of Law,
University of Edinburgh

Mr Giovanni ILACQUA
Director, Bank of Italy, Unita di Informazione Finanziaria

Mr Boudewijn VERHELST
Deputy Director CTIF-CFI, Scientific Expert Law Enforcement, Attorney General

Mr Herbert ZAMMIT LAFERLA
Director Financial Stability Division, Central Bank of Malta

**SECRETARIAT OF THE COUNCIL OF EUROPE
SECRETARIAT DU CONSEIL DE L'EUROPE**

Mr John RINGGUTH
EXECUTIVE SECRETARY TO MONEYVAL/ SECRÉTAIRE EXÉCUTIF DE MONEYVAL

Ms Livia STOICA-BECHT, Administrator, MONEYVAL

Mr Fabio BAIARDI, Administrator, MONEYVAL

Mr Sener DALYAN, Administrator, MONEYVAL

Ms Irina TALIANU, Administrator, MONEYVAL

Mrs Marie-Louise FORNES, Administrative Assistant

Mrs Catherine GHERIBI, Administrative Assistant

Mrs Izabela SLUSARCZYK-TUREK, Administrative Assistant

Mrs Danielida WEBER, Administrative Assistant to MONEYVAL Committee

INTERPRETERS / INTERPRETES

Ms Isabelle MARCHINI
Mr Grégoire DEVICTOR
Ms Corinne McGEORGE